



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
 DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT**

Séance du 28 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-huit mai à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BARDOU - FOURES - TACCONE - VERNHES - MMES FADDI - FRANCES - MM ALBA - ALBERT - BARBARO - BENAZECH - BONNET - BRESSOLLES - CASTAGNE - COLOMBIER - GALZIN - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VICENTE.

Mme Marie-Chantal BATUT a donné procuration à M. François FOURES.

Mme Sophie GILBERT a donné procuration à M. Noël MEYSSONNIER.

M. Edouard DELOUVRIER a donné procuration à M. Thierry BARDOU.

N° 2019/65

**Objet : Aquaval : tarifs vente de marchandises et divers
 (applicables à compter du 22 juin 2019)**

Monsieur le Président propose aux membres de l'Assemblée de fixer les tarifs des produits vendus à la base de loisirs Aquaval à partir du 22 juin 2019, tels que présentés dans le tableau ci-dessous :

PRODUITS	Prix TTC	PRODUITS	Prix TTC	PRODUITS	Prix TTC
<u>BOISSONS</u>		<u>GLACES</u>		<u>DIVERS</u>	
OASIS	2,00	MAGNUM	2,50	ZUMBA (La séance)	2,00
COCA-COLA	2,00	CORNETTO 120 ml	2,00	LOCATION PARASOL	1,50
PERRIER	2,00	KINDER BUENO BAR	2,00	LOCATION TRANSAT	2,00
ICE TEA	2,00	KINDER BUENO CONE	2,00	MINI-GOLF :	
ORANGINA	2,00	SOLERO	2,00	La partie	1,50
EAU 150 cl	2,00	MY CORNETTO	2,00	Balle perdue	2,00
CAFE	1,00	HARIBO PUSH UP	2,00	BALLE PING PONG	1,00
THE	1,00	SUPER TWISTER	2,00	BRASSARDS	6,00
EAU 50 cl	1,00	CALIPPO	2,00	CULOTTE BAIN JETABLE	2,50
		CORNETTO 90 ml	1,00	BOXER ENFANT	6,00
<u>CONFISERIE</u>		ROCKET	1,00	BOXER ADULTE	9,00
SACHETS HARIBO	1,00	X-POP	1,00	MAILLOT femme	11,50
MINI FRITES	1,00	KINDER STICK	1,00	MAILLOT fille	10,00
MINI POLKA	1,00			LUNETTES ADULTES	5,50
DRAGIBUS	1,00	<u>EN CAS</u>		LUNETTES ENFANTS	5,00
SUCETTES	0,50	CHRONO CROQUE	3,00	SAC CHARBON DE BOIS	
M & M'S	1,50	PIZZA REINE	2,50	+ 10 ALLUME FEU	10,00
CHIPS BRET'S 30 g	0,50	CHEESE BURGER	2,00		
		BARQUETTE FRITES	2,00		
<u>GOUTER</u>		6 WINGS POULET	2,50		
GAUFRE AU SUCRE	2,00	SANDWICHES (jambon-			
GAUFRE AU NUTELLA	2,50	beurre ; fromage ; nutella	3,00		
CREPE	2,00	ou jambon-fromage)			

BEIGNET	2,00	FORMULE (1 boisson - 1 barquette frites - 1 en cas au choix - 1 glace (Rocket ou X-Pop ou Cornetto 90 ml ou Kinder Stick)	6,00		
---------	------	---	------	--	--

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve, à partir du 22 juin 2019, les tarifs des produits vendus à la base de loisirs Aquaval, tels que fixés dans le tableau ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 29 mai 2019.

Le Président,

Raymond GARDELLE

